

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du lundi 27 janvier 2025

Délibération N° DE_003_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 23/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Dépôt d'un dossier au Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que les communes du territoire régional d'Occitanie de moins de 1500 habitants peuvent bénéficier du Fonds Régional d'Intervention (FRI). Le Fonds Régional d'Intervention peut couvrir des travaux tels que la rénovation petit patrimoine rural (lavoir, fontaine...). Un seul dossier par porteur de projet sur un même exercice peut être retenu.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès du FRI pour l'opération "Rénovation de petits patrimoines" dont les travaux ont pour objectif la remise en état du patrimoine suivant :

- le lavoir situé à la sortie du village de Chaulhac, le long de la RD 8 et du GR 4
- la croix et le calvaire du lieu-dit de Nozerolles
- Le métier à ferrer de Nozerolles

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025

Date de réception de l'AR: 28/01/2025

048-214800468-DE_003_2025-DE

A G E D I

Correspondant au plan de financement suivant:

Dépenses	montant HT	Recettes	%	Montant
consolidation calvaire et croix - rejointement et nettoyage	1200	DETR 2022 (obtenue)	40%	480
		FRI (demande 2025)	20%	240
Bancs fer et bois	850	DETR 2022 (obtenue)	40%	340
		FRI (demande 2025)	20%	170
Porte niche sous calvaire	800	DETR 2022 (obtenue)	40%	320
		FRI (demande 2025)	20%	160
Traitement métier à ferrer	1200	DETR 2022 (obtenue)	40%	480
		FRI (demande 2025)	20%	240
Réhabilitation du lavoir	5519	FRI (demande 2025)	60%	3311,4
		<i>Total FRI Sollicité</i>	<i>43,07</i>	<i>4121,4</i>
		<i>Total subventions</i>	<i>60</i>	<i>5741,4</i>
		QP communale	40	3827,6
TOTAL	9569	TOTAL		9569

Soit une demande de subvention de 4121.40 euros dans le cadre du dossier Fonds Régional d'Intervention (FRI) 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de rénovation des petits patrimoines;

PROPOSE de déposer le dossier de candidature correspondant aux opérations précédemment listés au Fonds Régional d'Intervention (FRI) de la Région pour 2025;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé réception du dossier de subvention à la Région.

AUTORISE Monsieur le Maire a signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de reception de l'AR: 28/01/2025

048-214800468-DE_003_2025-DE
A G E D I